



Contrat de participation

1. L'élève aura un comportement correct, tant au cours Euler qu'aux cours de sa classe habituelle. Cela implique un respect de ses enseignants et de ses camarades, au cours Euler comme à son école. Cela implique également que l'élève fasse les devoirs qui lui sont demandés tant au cours Euler que dans les autres cours. Un non-respect de ces règles entraînera des sanctions et peut, dans les cas graves, causer le renvoi.
2. L'élève devra avoir un niveau suffisant pour suivre le cours. L'enseignant contrôlera le niveau des élèves par le moyen des séries d'exercice hebdomadaires et des tests. Si l'enseignant estime le niveau insuffisant, un rendez-vous sera pris avec l'enfant et les parents pour réévaluer la pertinence de la participation au cours Euler. En dernière instance, c'est l'enseignant et le coordinateur du projet qui trancheront.
3. L'élève devra assurer la moyenne dans les autres branches (pas de points négatifs). En effet, la participation au cours Euler ne doit pas se faire au détriment des autres branches.
 - 3.1 Un redoublement occasionnera le renvoi du cours Euler.
 - 3.2 Si l'élève a des points négatifs dans une branche mais que cela ne provoque pas un redoublement, alors la situation sera évaluée au cas par cas. En dernière instance, c'est l'enseignant et le coordinateur du cours Euler qui trancheront.
4. L'élève peut décider, avec l'accord de ses parents, de quitter le cours Euler pour réintégrer son cours de mathématiques standard et ceci en tout temps durant le premier mois, puis à la fin de chaque semestre/trimestre.
5. Copie de ce contrat sera donnée au directeur d'établissement, au maître de classe et au maître de mathématiques.

J'ai lu et j'approuve les conditions de participation au cours Euler.

Prénom :

Nom :

Date :

Signature de l'enfant :

Signature d'un responsable légal :